

DOSSIER D'INSCRIPTION INTERNAT

Lycée des métiers de l'architecture métallique et des matériaux de synthèse

BP : 20509, 2, rue du lycée, 97441 Saint Suzanne,

Tel : 0262.980.519 FAX : 0262.980.645

A compléter et envoyer par mail à : internat.9741270m@ac-reunion.fr

Date limite de dépôt du dossier et des pièces : le jeudi 6 juillet 2023.

L'internat est un service annexe d'hébergement du lycée, **non obligatoire**, destiné à faciliter les études des élèves éloignés ou en recherche d'un projet éducatif.

L'internat est placé sous la responsabilité du chef d'établissement et des CPE qui prononcent l'admission au vu de la demande présentée par la famille et après examen attentif de la situation de l'élève.

Le nombre de place est limité à l'internat.

L'inscription à l'internat vaut engagement de se conformer pleinement au règlement intérieur du lycée Bel Air.

*L'inscription est subordonnée **obligatoirement à la désignation d'un correspondant (véhiculé et habitant entre St Denis et St Benoît) capable d'héberger l'élève en cas d'urgence ou de fermeture de l'internat.***

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE / ÉTUDIANT

Nom :

Prénom :

Classe : -

Adresse :

Coordonnées Gsm : Mail :

Les coordonnées téléphoniques de l'élève ou étudiant sont obligatoires pour valider l'inscription.

FICHE DE RENSEIGNEMENT
(à compléter par le responsable légal et le correspondant)

A/ Responsable légal 1 et financier :

NOM (en majuscules) : Prénom :

Lien de parenté : Père Mère Tuteur / ASE (enfant placé)

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. fixe : Tél. portable : Travail

Mail : Profession :

Déclare:

-Avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de l'internat

-Désigner comme correspondant de mon enfant inscrit au lycée Bel Air :

B/ Le correspondant : (majeur et véhiculé) (adresse entre St Benoît et Saint-Denis)

NOM (en majuscules) : **Prénom :**

Adresse :

Code postal : **Commune :**

Tél. fixe : **Tél. portable :** **Travail**

Mail : **Profession :**

Le correspondant accepte de me représenter, de prendre la responsabilité de mon enfant lors des sorties et de le recevoir chaque fois que les circonstances l'exigeront:

- fermeture du lycée en cas d'alerte cyclonique,
- exclusion de l'internat pour raison disciplinaire ou éviction par mesure sanitaire.

En outre, en cas d'indisponibilité de la famille, le correspondant s'engage, à la demande du lycée, à prendre en charge l'élève, en cas de maladie ou blessure. (Cf le RI)

Attention :

Tout élève qui quitte l'internat dans la semaine doit obligatoirement prévenir la vie scolaire ou les CPE, ainsi que signer une décharge.

- **Les majeurs** sont autorisés à signer eux-mêmes leur décharge
- Les **Mineurs devront impérativement** être accompagnés de leur responsable légal ou du correspondant qui signera une décharge de responsabilité au bureau de la vie scolaire. (Ou alors une autorisation parentale envoyée par mail au service de la vie scolaire :

vie-scolaire1.9741270M@ac-reunion.fr / ou / internat.9741270m@ac-reunion.fr

Sortie du mercredi après-midi : (Cocher la case correspondante)

J'autorise

Je n'autorise pas mon enfant à quitter le lycée le MERCREDI après le déjeuner

Fait à Sainte Suzanne le:

Signature du Responsable légal :

Signature du Correspondant :

Le Règlement Intérieur de l'internat (CA du 11/ 10/ 2019) est disponible sur le site du lycée.

Listes des pièces à fournir pour la demande d'inscription à l'internat

- Le dossier dûment complété et signé (famille et correspondant)
- Un courrier motivant la demande d'inscription à l'internat (première demande)
- Une photocopie de la pièce d'identité du responsable de l'élève
- Un justificatif d'adresse de moins de 3 mois du responsable de l'élève
- Une photocopie de la pièce d'identité du correspondant
- Un justificatif d'adresse de moins de 3 mois du correspondant
- Un certificat attestant que l'élève est apte à vivre en collectivité et ne souffrant pas de maladie contagieuse.
- 1 photo d'identité récente

Pour les étudiants véhiculés:

Les étudiants internes peuvent, sur demande et autorisation du chef d'établissement, avoir accès au parking de l'établissement et y laisser leur véhicule.

Les véhicules devront se garer uniquement sur les places du **parking professeurs**.

Conditions pour l'obtention de la **carte magnétique d'accès**, fournir :

- Une demande écrite à l'attention du chef d'établissement
- Une copie de leur CNI
- Une copie de la carte grise du véhicule
- Une copie de son permis de conduire
- Une copie de l'assurance du véhicule

Les pièces seront à déposer dans une enveloppe « service internat » à l'accueil du lycée avec : le Nom/ Prénom/ Date de naissance de l'élève/ Classe.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

